

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

JUILLET 2010

CADRE DE VIE

• Le point sur les chantiers en cours p. 3

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

• Les nouveaux équipements au Parc des Sports de l'Adour p.4-5



L'accueil des nouveaux aureilhanais (15 juin 2010)



Le vernissage du 11^{ème} salon d'expression plastique (9 juin 2010)
(Photo Charles Lima)



L'équipe minimes garçons de l'ASCA basket, championne départementale 2009-2010, à l'honneur (4 juin 2010)
(Photo Charles Lima)

Aureilhan bouge !

N°9



L'inauguration des équipements au Parc des Sports de l'Adour (12 juin 2010)



L'Editorial

de Yannick BOUBÉE, Maire

Ensemble, dessinons AUREILHAN pour demain

Au-delà des préoccupations quotidiennes auxquelles la majorité municipale doit faire face, nous travaillons à préparer l'avenir, avec humilité mais détermination, sans démagogie mais avec conscience.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) constitue l'un des chantiers importants que nous avons ouverts, déterminant pour la dizaine d'années à venir. Mon équipe, fidèle à sa ligne conductrice, a voulu que l'élaboration de ce document d'urbanisme soit complètement transparente ; ainsi, le Comité de Pilotage, organe essentiel dans le processus de révision, comprendra toutes les sensibilités politiques du Conseil Municipal.

Parfois ressenti comme un outil administratif créateur de contraintes et de différends, le P.L.U. au contraire organise l'espace pour un développement harmonieux de la cité. Toute autorisation de construire, tant les travaux d'un bâti individuel que l'aménagement complet d'un quartier, engage le futur. Chacun perçoit qu'il n'est pas possible de construire n'importe où et n'importe comment. Le P.L.U. consignera ces éléments de façon logique, opérationnelle et stratégique.

Appartenant à une agglomération, nous devons également veiller à la cohérence de nos choix et inscrire notre projet dans le cadre du développement durable. A ce titre, protéger l'espace agricole, lutter contre l'étalement urbain consommateur d'argent public formeront autant d'enjeux à prendre en compte. Dans la démarche de concertation que nous avons définie, une information adéquate permettra à chacun de s'approprier le P.L.U. et, éventuellement, de faire valoir ses observations. Au final, il appartiendra au Conseil Municipal d'approuver le document définitif et au Préfet de le publier.

A l'orée de la trêve estivale, nous avons souhaité vous proposer un bulletin moins dense qu'à l'accoutumée. Vous y trouverez essentiellement des photographies qui illustrent la vie, le développement, le dynamisme de notre Ville où il fait bon vivre. Vous voyez, malgré les obstacles, nous sommes à vos côtés pour œuvrer à créer et à poursuivre des actions qui font sens pour l'ensemble des Aureilhanais.

Fidèlement à vous,

Bulletin d'Information Municipal

Directeur :
Yannick BOUBÉE
 Rédacteur :
Maryvonne GARBAYE

Ont collaboré à ce numéro :
Ingrid DEGEIX (MJC)
Anne-Lise GAILLARD
Hervé GAILLARD
Sophie MIONNET (MJC)

Impression :
GRAPHICOM
 05 62 36 18 64

L'accueil de loisirs sans hébergement : à partir du 5 juillet

L'accueil des 3/12 ans (responsable : Caroline LAUTRE)

Où ? : Impasse Lamartine
 05 62 36 00 91 ou 06 30 97 28 97

Quand ? : Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Les tarifs :

1/2 Journée sans repas	5,10 €	Journée sans repas	7,00 €
1/2 Journée avec repas	8,75 €	Journée avec repas	10,65 €

Séjour à Saint-Jean de Luz : 117,35 € pour 5 jours

Tarifs dégressifs, suivant le quotient familial (QF) :

700 € < QF < 799 € Tarif : 95 €
 600 € < QF < 699 € Tarif : 60 €
 QF < 599 € Tarif : 35 €

Séjour cirque : 146,67 € pour 5 jours

Tarifs dégressifs, suivant le quotient familial (QF) :

700 € < QF < 799 € Tarif : 110 €
 600 € < QF < 699 € Tarif : 90 €
 QF < 599 € Tarif : 44 €

L'accueil des 11/14 ans (responsable : Ingrid DEGEIX)

Où ? : Espace Culture et Loisirs (ECLA) - Salle Debussy
 05.62.38.04.46 ou 06.30.91.48.11

Quand ? : Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Les tarifs :

S'ajoutent à ces tarifs une participation au coût de l'activité, qui varie entre 1 € et 15 €, ainsi que l'adhésion de 6 € à la MJC, valable toute l'année scolaire.			
1/2 Journée sans repas	2 €	Journée sans repas	4 €
1/2 Journée avec repas	6 €	Journée avec repas	8 €

Séjour à Cahuzac : 95 €

L'accueil des 14/17 ans (responsable : Ingrid DEGEIX)

Où ? : Salle Bord Adour, Impasse de l'Industrie
 06.30.91.48.11

Quand ? : Du lundi au vendredi de 14h à 18h

Les tarifs : participation au coût de l'activité, qui varie entre 1 € et 15 €, ainsi que l'adhésion de 6 € à la MJC, valable toute l'année scolaire.

Le point sur les chantiers en cours

L'Opération de Renouvellement Urbain du Bout-du-Pont : l'aboutissement d'un chantier.

Les travaux de rénovation et modernisation du quartier du Bout-du-Pont se poursuivent selon le phasage établi. La réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Emile Salles a été achevée. Seuls le raccordement avec l'avenue Jean Jaurès et l'aménagement du carrefour à feu (avec la rue du XI Novembre) doivent être finalisés. Les travaux continuent actuellement sur la commune de SEMEAC (rues Guinier et Leverre puis avenue François Mitterrand). Ils recommenceront sur AUREILHAN courant juillet avec la réfection de l'avenue Jean Jaurès, dans sa portion comprise entre l'avenue des Sports et la rue Emile Salles. L'opération sera achevée d'ici deux mois.



Pierre FAURE, 1er Adjoint, lors d'une réunion de chantier.



La placette, vue depuis SEMEAC.

L'extension et la modernisation de l'école Marcel Pagnol

Les travaux d'extension et de modernisation de l'école Marcel Pagnol touchent à leur fin.

La nouvelle aile, qui accueillera une salle de classe, un dortoir, la bibliothèque, un local technique et le bureau de la direction, est désormais terminée.

Les entreprises réalisent à présent les travaux de second œuvre, tels les fluides et l'électricité, puis les peintures courant juillet.

Elèves et enseignants seront accueillis à la rentrée dans une école entièrement rénovée !



Claude PAHU, Maire Adjoint délégué aux affaires scolaires, en présence des entreprises titulaires du marché et de Serge DUTHU, Directeur des Services Techniques.
 Photo : Charles LIMA

Le Parc des Sports de l'Adour est équipé depuis quelques jours de 3 nouvelles installations : un club house pour le tennis et deux aires de jeux pour la pétanque et les boules lyonnaises. Témoignages de l'attachement de la Municipalité aux associations, vecteurs de lien social et de bien-vivre ensemble, ces installations sportives ont été inaugurées le 12 juin dernier, par Christophe MERLIN, Secrétaire Général représentant Monsieur le Préfet, Jean GLAVANY, Député, Pierre DUSSERT, Vice-Président du Conseil Général et Yannick BOUBÉE, Maire.

Le club house du tennis

Ce projet mené par Geneviève DORGANS, Maire Adjoint délégué à la vie associative, a été élaboré en concertation avec les dirigeants de l'ASCA Tennis, afin de mieux répondre à leurs attentes. A la suite de ces échanges, la Commune a créé un local de plain-pied comprenant une salle de réunion de 20 m², un bureau de 10 m² et un bloc sanitaire.

Installé entre les courts de tennis et la salle du Mille clubs, le club house s'insère parfaitement dans l'environnement, avec sa structure en ossature bois et ses murs de façades en bardage bois.

Un lieu de convivialité qui satisfait à n'en pas douter les 60 adhérents du club et leur Président, Pierre-Louis DENIS !



Le club house du tennis

Coût de l'opération 72 000 € HT.

Cet équipement a été financé à hauteur de 20 000 € par la Dotation Globale d'Équipement versée par l'État, 3 000 € par la Fédération Française de Tennis, et le reliquat, 49 000 €, par la Commune.

L'aire de jeux de pétanque

Le club house du tennis ayant obéré l'emplacement traditionnellement réservé aux joueurs de pétanque, la Municipalité a souhaité doter l'ASCA Pétanque, présidée par Joseph PIRLET, d'une aire de jeux dédiée à la pratique de ce sport.

Désormais, les 60 amateurs de pétanque se retrouvent sur l'espace situé le long de la clôture sud du Parc des Sports, équipé de candélabres permettant de jouer en nocturne.

Coût de l'opération : 14 480 € HT



L'aire de jeux de Pétanque

Les deux aires de jeux sont agrémentées de bancs et de tables. Ces travaux, financés intégralement par la Commune, ont été menés en concertation avec les membres de chaque association pour prendre en compte leurs besoins.



L'aire de jeux de Boules Lyonnaises

L'aire de jeux de boules lyonnaises

Comptant 20 licenciés à ses débuts en 1995, l'ASCA Boules Lyonnaises, présidée par Michel HORTA, rassemble aujourd'hui 60 boulistes. Au vu de l'évolution de leur activité et de leurs résultats, les adhérents ont sollicité l'aménagement d'un nouveau boulodrome.

Il a été réalisé au nord du Parc des Sports, derrière les courts de tennis. 7 jeux ont été tracés par les membres de l'association.

Coût de l'opération : 8 200 € HT



L'inauguration officielle du local avec, de gauche à droite : Pierre-Louis DENIS, Président de l'ASCA Tennis, Yves PIETTE, Vice-Président du Comité Départemental de Tennis, Jean GLAVANY, Député des Hautes-Pyrénées, Pierre DUSSERT, Vice-Président du Conseil Général, Christophe MERLIN, Secrétaire Général de la Préfecture, Yannick BOUBÉE, Maire.

DROIT D'EXPRESSION ET AGACEMENT MUNICIPAL

Dans la tribune des élus socialistes parue dans le dernier bulletin municipal, nos « collègues conseillers » ont employé à notre égard un ton bien arrogant et méprisant.

Notre remarque concernant le manque de coordination des travaux entre les chantiers de Tarbes et du quartier du Bout du Pont, provoquant au mois d'avril des embouteillages aux portes de notre cité, a pourtant permis à Monsieur le Maire, par la voix du groupe qui le soutient, d'expliquer tout le travail qu'il accomplit en « acteur » de la vie locale. Les élus socialistes devraient plutôt nous remercier d'avoir formulé cette remarque et ne pas

nous taxer de vocables indignes de ce qu'ils veulent représenter. Là est la démocratie.

L'opposition à Aureilhan n'a-t-elle pas le droit de constater des dysfonctionnements qui gênent la vie quotidienne de nos concitoyens ?

Constater une situation n'est pas de la démagogie et ne constitue pas une polémique de nature politique, en tout cas, tomber dans ce travers n'a jamais été notre intention.

Quant à s'adresser de l'autre côté de l'Adour pour des reproches ou observations concernant cette absence de coordination, nous rappelons à nos « éminents collègues » que nous sommes aureilhanais, qu'en priorité nous nous adressons à Monsieur le Maire d'Aureilhan, que nous le faisons comme la loi nous le permet et par tel mode à notre convenance. Cette liberté ne peut nous être niée !

Relevons, tout de même, qu'il y a à AUREILHAN un sujet qui fâche et hérissé certaines sensibilités : « les travaux du Bout du Pont » qu'aucune critique ou allusion n'est acceptable. Dites à la majorité municipale que le revêtement du sol est déjà sale, que les plots en bois empêchant le stationnement ne subissent aucun dommage, elle vous répondra tout en déplorant les traces qui le détériorent que la couleur du sol est malgré tout adaptée et que les plots sont idéalement placés.

Laissant tout cela sur le compte d'un agacement passager, nous ne doutons pas que ces élus reviennent à plus de respect et de mesure dans leurs propos, à l'endroit des membres de notre groupe !

Annie AGUADO Françoise MAZOUÉ

André BOYRIE Jean-Marc LACABANNE

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

“Dites le avec des fleurs”

(OGM) sur notre commune et son canton.

L'année 2010 a été déclarée par l'ONU année de la biodiversité. L'année 2009 fut l'année consacrée à Charles Darwin qui mit en évidence, au 19ème siècle, l'Évolution des espèces expliquant ainsi la diversité biologique passée et présente.

Mais dans notre commune d'Aureilhan, la majorité municipale PS, PCF & Vert est sans doute imperméable aux conséquences du déclin quantifié de la biodiversité si bien que, à l'échelle communale, rien n'est fait pour participer à la prise de conscience sur cet enjeu pourtant essentiel à la vie humaine et à son cadre de vie.

Au contraire, la municipalité aureilhannaise, conduite par Y. Boubée, persiste dans des pratiques négatives et une indifférence pour l'environnement : utilisation d'herbicide notamment au bois communal et au bord du canal de l'Alaric avec les risques de pollution de l'eau, fauche intempestive et drastique de la flore empêchant ainsi son cycle biologique de se faire avec pour traduction un appauvrissement de celle-ci et une dégradation du sol...

Refus de cette municipalité, si peu éclairée par sa composante verte, de se prononcer contre la culture de maïs transgénique



Refus encore de procéder à un bilan carbone des services municipaux et de se doter de véhicules de service alternatifs au tout pétrole...

Il est donc bien évident qu'à la dégradation sociale subie par nos concitoyennes et nos concitoyens depuis trente années, se conjugue une dégradation de son environnement.

Pouvons-nous encore l'accepter ? Non bien sûr ! Et dans ce sens, nous offrons la photographie d'une orchidée rare (Orchis brûlée - Neotinea (Orchis) ustulata Linné 1753) sur le territoire communal d'Aureilhan.



Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat,
Conseillers municipaux
d'Aureilhan

Le 17 juin 2010

Plus que des mots, des réalisations au service des Aureilhanais

Le premier tiers du mandat, qui s'achèvera en mars 2014, vient de s'écouler. Il nous est apparu utile de faire le point pour vous rendre compte de notre action ; telle est notre conception de la politique : gérer la Cité en toute transparence, en y associant tous ceux qui veulent apporter leur contribution.

Avant de passer à la liste de l'ensemble de nos réalisations effectives, nous devons rappeler que, depuis l'écriture de notre programme, la crise financière du système capitaliste a considérablement assombri le contexte et que l'Etat, en dehors de subventions ponctuelles sur des projets précis, ne nous accompagne plus au quotidien à la même hauteur que par le passé. C'est donc dans un contexte particulièrement défavorable que nous inscrivons notre action. Par honnêteté et par clarté, nous avons repris les alinéas de notre projet municipal qui sont en cours de réalisation ou bien qui ont été achevés.

Education-Jeunesse :

- ouverture d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole : opérationnel depuis Novembre 2008
- création d'un Centre de Loisirs 3-6 ans : ouvert en juillet 2008
- restructuration de l'école maternelle Marcel Pagnol : en cours d'achèvement

Sécurité-Circulation :

- maintien de l'exigence du contournement Est de l'agglomération pour diminuer le trafic sur l'avenue Jean Jaurès : position récemment réitérée à la Présidente du Conseil Général qui a fait sienne cette problématique, problématique qui s'est accrue avec la politique du « tout routier »
- coordination de toutes les actions pour améliorer la sécurité des personnes et des biens : mise en œuvre d'une cellule de veille avec les Services concernés de l'Etat et du Département depuis avril 2009

Urbanisme : étude concertée et mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme qui définira l'aménagement de notre cadre de vie : le Bureau d'Etudes en charge de cette opération a été retenu il y a un mois

Voirie-Espace urbain :

- poursuite du programme de rénovation et de création de trottoirs : 90 150 € en 2008 et 115 000 € en 2009 ont été dédiés à cet engagement
- restructuration et embellissement du quartier du Bout du Pont dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine : ces travaux commencés en mai 2009 s'achèveront d'ici deux mois

Environnement-Cadre de Vie :

- poursuite de l'enfouissement des réseaux : 12 300 € en 2008 et 47 200 € en 2009 investis à cet objet
- refus réaffirmé du projet de barrage de l'Ousse pour protéger l'agriculture et préserver notre environnement : organisation d'un débat en Conseil Municipal et vote à l'unanimité d'une motion contre ce projet. D'autres actions ont été menées conjointement avec succès.

Sport-Culture :

- responsabilité partagée des espaces sportifs et culturels : signature actuellement en cours d'une convention de mise à disposition d'équipements publics avec toutes les associations utilisatrices.
- mise à disposition de nouvelles salles au service des associations : création des locaux pour l'ASCA Basket (mai 2009) et réalisation d'un club house pour l'ASCA Tennis (juin 2010)
- réhabilitation de la Maison du Temps Libre : achevée en septembre 2008
- amélioration des espaces sportifs existants : réalisation de deux nouvelles aires de jeux de boules en juin 2010 : pétanque et boules lyonnaises

Emploi-Développement : défense et développement du tissu économique local en cohérence avec le développement de l'agglomération tarbaise : mise en œuvre avec le concours de la CCI des Hautes-Pyrénées et le PACT Béarn-Bigorre d'une Opération Collective Urbaine de Requalification et de Modernisation des Espaces Commerciaux au Bout du Pont en 2009.

Tel est le bilan d'étape de notre équipe, entièrement tournée vers les Aureilhanais.

Pour le Parti Socialiste,
Yannick Boubée

Pour le Parti Communiste,
Chantal Badenco

Pour les Verts,
Yves Carrié

Le Conseil Municipal à décidé

Le 16 octobre 2009

D'approuver le plan d'aménagement de la forêt pour la période 2009-2023
De voter une motion contre la privatisation de la Poste

Le 18 décembre 2009

De solliciter une subvention auprès de l'Etat pour financer les travaux à intervenir à l'école Joliot-Curie (isolations phonique et thermique, réfection de la toiture, création de nouveaux sanitaires)

Le 12 avril 2010

De voter le budget et les taxes locales 2010

Ces 12 derniers mois, le Conseil Municipal s'est réuni à 6 reprises : le 29/06/2009, le 16/10/2009, le 18/12/2009, le 12/02/2010, le 12/04/2010 et le 28/06/2010.

La vie de la cité

A la découverte des registres d'état civil

Le 26 mars dernier, le Maire, Yannick BOUBÉE, a eu le plaisir d'accueillir en Mairie les élèves de CM2 de l'école Joliot-Curie venus consulter des registres d'état civil, accompagnés du Directeur de l'école, François MEUNIER.



Le 11ème salon d'expression plastique : « Couleurs en folie, folie des couleurs »

Le prix du jury
« Duo sculpture »
par Véronique CLANET



Le prix de la ville d'Aureilhan
« Black and white »
par David LEGER



Le prix de l'ECLA
« Couleur de Chine »
par Martine PENE



Photos : Charles LIMA

Le 11ème salon d'expression plastique s'est achevé le 19 juin à l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan. A l'occasion du vernissage, 3 prix ont été décernés.

La remise des diplômes d'honneur aux Anciens Combattants de la Seconde Guerre Mondiale

Vendredi 18 juin, Yannick BOUBÉE et la Municipalité, Jean GLAVANY, Député et Pierre DUSSERT, Conseiller Général, ont remis les diplômes d'honneur aux Anciens Combattants de la Seconde Guerre Mondiale, accompagnés des membres de leur famille.

